

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00241**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24/06/2024**

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002484
Commission	<b>Santé - Solidarité - Handicap - Séniors</b>		
Direction en charge	Séniors Solidarité		
Objet	Pass Loisirs Seniors 2024-2025, accès à la culture et aux loisirs pour les personnes âgées - Conventions de partenariat - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

**Secrétaire de séance**

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela, la Ville de Saint-Étienne fait en sorte que chaque génération s'épanouisse. Une société de la longévité doit faciliter la vie des seniors et de leur entourage. Le bien vieillir est un impératif. La Ville de Saint-Étienne y répond par une organisation urbaine et des services adaptés.

Depuis plusieurs années, la Ville de Saint-Étienne propose un passeport Loisirs et Culture à destination des seniors stéphanois. Intitulé « Pass Loisirs Seniors », ce dispositif facilite l'accès à une offre culturelle et de loisirs à des tarifs très privilégiés.

## ■ Motivation et opportunité

L'opération est réservée aux personnes âgées de plus de 62 ans, résidentes sur le territoire de la commune de Saint-Étienne.

Depuis la saison dernière, l'acquisition de Pass non nominatif est permise aux établissements d'hébergement pour personnes dépendantes (EHPAD), afin de permettre un accès facilité à l'offre culturelle de leurs résidents par une utilisation partagée par ces derniers, à tour de rôle et selon leur état de santé du moment.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, la Ville de Saint-Étienne a mis en place un partenariat avec certaines structures culturelles ou de loisirs.

## ■ Contenu

Aussi, il convient, comme chaque année, de délibérer afin de mettre à jour la liste des partenaires du Pass Loisirs Seniors Saison 2024-2025.

Ce dispositif se présente sous la forme d'un abonnement annuel comportant 12 coupons permettant un accès à différentes manifestations.

La période de vente débutera le 16 septembre 2024 à l'Hôtel de Ville et se fera sur rendez-vous pris par téléphone ou par le site internet de la Ville de Saint-Étienne.

Le Pass Loisirs Seniors 2024-2025 donnera accès à différentes manifestations culturelles et de loisirs : places de cinéma, visite de musées, accès à des spectacles, participation à un cycle de conférence, visite guidée ou encore accès à une activité sportive et de détente...

Le règlement intérieur approuvé lors de la délibération n°2023.00234 du 26 juin 2023 reste inchangé. Les tarifs du Pass Loisirs Seniors restent inchangés.

## ■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

## ■ Point financier

### TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subvention ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			138 430,00€	45 000,00€
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>138 430,00€</b>	<b>45 000,00€</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>- €</b>		<b>93 430,00€</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

## ■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver les termes et conditions des conventions de partenariat souscrites avec les personnes morales suivantes :

- Le Bowling du SevenSquares au Steel,
- Les cinémas Mégarama Jean Jaurès et Chavanelle,

- Les cinémas le Méliès Jean Jaurès et Saint-François,
  - L'association Découverte du monde,
  - Le Mémorial de la Résistance et de la déportation,
  - L'Université pour tous,
  - La Comédie de Saint-Étienne Centre Dramatique National,
  - Le Musée des Verts,
  - Saint-Étienne Événements,
  - Le Golf Blue Green Saint-Étienne,
  - La SASP ASSE Loire,
  - L'association REV'A pour Curieux voyageurs, festival de films,
  - La Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme,
  - Le Musée d'Art Moderne
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer lesdites conventions dont un exemplaire restera joint au présent dossier,
- imputer la dépense et la recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N°Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2024	011	Divers articles
Recettes					2024	70	7088

## ■ Décision

### Proposition adoptée

35 voix pour

Pour Extrait,  
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Colette DUCROS